

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 716

Artikel: Glané dans la presse...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liance fut adressé au président de la Commission du Conseil national pour l'assurance-vieillesse et survivants. Les femmes divorcées n'étaient pas mentionnées dans le projet définitif mais, d'après le message du Conseil fédéral, les dispositions relatives aux Suisses de retour de l'étranger devaient leur être appliquées. Ceci ne pouvait être considéré comme avantageux pour elles.

En effet, il ne serait tenu compte pour la rente-vieillesse payable à la femme divorcée que des primes payées par elle. Les années de mariage, pendant lesquelles les primes sont payées par le mari, seraient considérées comme années de cotisations manquantes de ce fait. Donc, ces primes, qui, normalement, auraient servi à payer la rente du couple, ne bénéficieraient aucunement à la femme divorcée mais contribueraient uniquement au paiement de la rente au mari ou éventuellement à la seconde femme.

Le message, pour justifier ces dispositions, alléguait que les divorces avaient lieu généralement après un petit nombre d'années de mariage. La Commission de l'Alliance a pu se rendre compte, d'après l'examen des statistiques que ce point de vue était erroné. En effet, les divorces tardifs sont nombreux. Par exemple, pour l'année 1942, près de la moitié des divorces ont eu lieu après 9 ans de mariage et 1/6 de ceux-ci après plus de 15 ans. Il était donc équitable de demander que la femme divorcée ait droit à une rente complète. C'est ce point qui a été mis en évidence dans le mémoire ci-dessus mentionné. Les observations présentées ont été bien accueillies par la Commission du Conseil National qui, dans sa réponse, a fait savoir qu'elle avait admis que les années de mariage ne seraient pas comptées comme années de cotisation manquantes. Cette commission a même été plus loin, elle s'est occupée de la situation des femmes divorcées auxquelles leur ex-mari est tenu, en vertu d'une décision judiciaire, de verser une pension alimentaire. Elle a décidé qu'après le décès de cet ex-mari, elles se trouveront dans la même situation que les veuves, elles auront droit à une rente mais seulement si elles ont touché une pension alimentaire accordée par décision judiciaire et seulement proportionnelle à cette pension.

Ainsi, de sérieuses améliorations avaient été apportées au projet avant qu'il ne soit soumis aux Chambres.

Le Conseil National, après un débat relatif à la femme divorcée, au cours duquel diverses suggestions ont été présentées, a accepté les deux propositions de la commission. La rente de veuve remplaçant la pension alimentaire est cependant seulement prévue si le mariage a duré 10 ans. Le Conseil des Etats devra examiner le projet au cours de sa session de décembre. Le sort de la femme divorcée n'est donc pas encore réglé aussi faut-il se tenir sur le qui-vive.

V. W.

M^{me} Cécile Brunsvieg et M^{me} Henri Bergson

Nous avons appris avec regret la mort de ces amies de notre fondatrice et du Mouvement Féministe. Nous leur consacrerons un article dans le prochain numéro de notre journal.

LA RÉDACTION.



Livres de femmes :

L'Annuaire féminin suisses 1947.

A peine l'annuaire féminin suisse vient-il de paraître, que nous nous faisons un plaisir et un devoir de vous le signaler. Ce petit volume se révèle indispensable à chaque femme suisse: Voulez-vous savoir ce qui s'est fait dans les associations féminines de 1945 à 1946, vous y trouverez une excellente chronique de Gerda Meyer qui vous renseignera soit: sur la situation du suffrage féminin (plan fédéral et can-

IN MEMORIAM

Mlle Julia Wernly, Dr. phil., Berne
1879-1946

En juillet dernier, décédait à Berne après quatre années de cruelle maladie, Mlle Julia Wernly que plusieurs lectrices ont certainement connue, soit comme bibliothécaire, soit comme collègue de l'Association suisse des femmes universitaires, soit, en 1928, comme collaboratrice à la « Saffa ».

Chargée tout d'abord de rédiger la « Bibliographie nationale suisse », elle collabora ensuite — sous la direction du professeur W. Rytz — à la Bibliographie scientifique suisse. Durant plus de 30 ans, elle se distingua dans ses travaux de bibliothécaire par son exactitude, sa patience et son application minutieuse. Son humeur gaie, la fraîcheur de son caractère, comme sa droiture, lui valurent l'affection de tous ses collègues.

Elle est l'auteur d'une thèse sur la terminologie de Schiller et écrivit une brochure intitulée: « Vom Beruf der Bibliothekarin in der Schweiz » (Bern, Buehler, 1937).

Membre très actif de l'Association suisse des femmes universitaires, elle fut pendant plusieurs années vice-présidente de la section bernoise où elle laissa de nombreuses amitiés.

Pendant les années 1927 et 1928, c'est-à-dire avant la « Saffa », Mlle Wernly assumait une lourde tâche en plus de ses occupations professionnelles. Nommée vice-présidente du groupe « Science, littérature et musique » de cette exposition, elle fut chargée de rédiger avec Mlle Tumarkin, professeur à l'Université de Berne, le catalogue des écrits publiés par des femmes suisses. Aidée de quelques jeunes filles ber-

noises, elle dépouilla maints catalogues et consacra ses veilles à la préparation de cette bibliographie. Elle y passa plus d'une nuit blanche. Qu'on se représente la somme d'efforts et d'abnégation nécessaire, de dévouement aussi, à la cause féminine, pour mener à chef une telle œuvre. Le résultat fut ce beau catalogue de la Saffa contenant plus de 3000 titres d'œuvres de femmes suisses, catalogue qui servira toujours de base pour « l'évaluation ultérieure du travail féminin ». Mlle Wernly poursuivit ce travail après 1928 car il était dans l'intention des organisatrices de la Saffa de donner désormais tous les 3 ou 4 ans, la liste des publications féminines suisses. (Ce programme a été repris par l'Association suisse des femmes universitaires).

Au cours de sa carrière et grâce en particulier à sa grande complaisance, Mlle Wernly a rendu de multiples services tant à des jeunes venant lui demander conseil pour des questions professionnelles ou autres, qu'à des personnes désireuses d'être aidées dans leurs travaux ou leurs recherches à la Bibliothèque nationale.

A ces grandes qualités de caractère et professionnelles, Mlle Wernly joignait l'amour de la nature. Elle aimait à la parcourir seule et y trouvait — ainsi que dans sa foi profonde — un grand réconfort. Vie en apparence paisible et tranquille que celle de Mlle Wernly mais combien riche en labeur, en dévouements de toute sorte. Pour chacun, elle avait un encouragement ou une parole de bonté Oserait-on, en face de pareils exemples, douter de l'importance et de la valeur d'une vie de célibataire? Pour n'être pas concentrée sur le seul foyer, la charité de semblables femmes atteint un cercle plus étendu apportant partout douceur et lumière. Belle vocation qui laisse après elle souvenir durable et reconnaissance.

A. M.



Glané dans la presse...

L'Association des anciennes élèves de l'Ecole ménagère de Marcellin sur Morges est hostile au suffrage féminin, c'est-à-dire que sans être informée du pour et du contre (le contre n'existe pas!), elle s'est prononcée un jour, un peu à la légère, contre une réforme aussi importante pour les paysannes que pour les citadines. Dans son journal « l'Echo des Marcellines », après un article de M. Ch. Bettens, l'auteur de la motion déposée, l'an dernier, au Grand Conseil, en faveur du suffrage féminin, a paru un article d'une Marceline dont nous taillons le nom, par égard pour elle; notre jeune fille avance contre le suffrage féminin ce qu'elle croit être des « arguments » qui dénotent une étourderie qu'on, à peine à excuser, même chez une jeune fille qui ne doit point douter de ses charmes. Lisez plutôt:

« J'affirme que lancer les femmes dans les luttes politiques, c'est porter une grave atteinte à l'organisation de la famille. La femme, c'est la poésie, le parfum de la nature (celui de la violette, sans doute. REd.); Dieu l'a élue pour embellir le genre humain. De

ce fait, elle a suffisamment de fonctions (sic). D'ailleurs, Marcelines, restons féminines. Sachons conserver notre charme (toujours la violette. REd.) N'imitons pas le sexe fort. Eloignons de nous ce problème superflu ».

Et voilà! Les affaires du pays, c'est un problème superflu. L'avenir du pays, celui des enfants, la vie matérielle et morale du pays, l'avenir de l'agriculture, le prix du lait, du pain, le problème de la propriété rurale, les difficultés des successions à la campagne, tout cela, c'est du superflu pour notre Marceline.

Triste mentalité! Cette peur des responsabilités est un phénomène inquiétant pour le pays qui doit pouvoir compter, dans des temps qui s'annoncent durs, sur tous, hommes et femmes, et non pas sur des têtes de linotte.



Beaux-Arts

A la galerie Wolfsberg, à Zurich, s'est ouverte, le 12 octobre, une exposition consacrée à des femmes peintres et sculpteurs bien connues; nous y relevons les noms de Violette Diserens (Lausanne) Marguerite Frey-Szrebeck (Zurich), Ida Schaefer-Krause (Zurich), Berta Tappolet (Zurich), sans oublier les artistes décoratrices.

tion qui correspond à vos goûts, qui défende vos intérêts. Au reste cette liste pourrait être précieuse à certaines personnalités masculines: après l'avoir consultée, elles ne seraient plus jamais tentées de s'adresser en général à: « L'Association féminine suisse », tout simplement.

On peut se procurer l'annuaire féminin suisse dans toutes les librairies au prix de fr. 3.60.

J. P. SARTRE: *Descartes*. Editions des Trois Colines, Genève.

Les éditions Traits ont publié dans leur collection « les classiques de la liberté », un choix de textes caractéristiques de Descartes, qui plairont à tous ceux qui aiment relire un auteur ancien dans un volume élégamment relié et présenté avec goût.

L'essayiste et philosophe J. P. Sartre a été chargé d'introduire ces extraits et c'est pour lui l'occasion d'analyser assez longuement les idées de Descartes sur la liberté, à la lumière de l'existentialisme moderne.

Il salue en Descartes celui qui, pendant une période autoritaire, a osé proclamer que la liberté est le fondement de l'être. Il est vrai qu'en face de l'homme, le penseur du XVIII^e siècle dressait un Dieu libre aussi dont M. Sartre juge qu'on doit actuellement se passer, mais il n'en reste pas moins que, par ses recherches logiques, il a posé les bases de la démocratie moderne, aussi les existentialistes le considèrent-ils comme un ancêtre spirituel.

B. G.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, lors de sa séance du 19 septembre tenue à Zurich, a mis la dernière main aux préparatifs de l'Assemblée générale. Le grand événement de cet automne étant le Congrès féminin suisse, il avait été décidé que l'Assemblée de cette année n'aurait pas son caractère habituel. Elle ne siégera qu'une seule après-midi et fut tenue dans un auditorio de l'Ecole Polytechnique fédérale. Exceptionnellement, le *Mouvement Féministe* ne donnera pas un compte rendu détaillé de cette manifestation.

On y entendit les rapports du Comité et de la trésorière puis chaque commission apporta sa contribution. Me Quinche et M^{lle} Nageli, docteur en droit, exposèrent avec beaucoup de clarté l'état actuel des travaux parlementaires en ce qui concerne l'assurance-vieillesse et comment ceux-ci ont été suivis par la commission d'études législatives — un article renseignera les lecteurs sur cette question. — Pour l'assurance-maternité dont s'est occupée la commission d'hygiène, M^{lle} le Dr. Girod présenta un rapport en allemand. M^{lle} Grütter, présidente de la Commission de reconstruction, parla de l'entrée de la Suisse dans l'Organisation des Nations Unies, en se référant aux réponses du questionnaire envoyé par l'Alliance à ses membres. Puis ce fut le tour de M^{me} Schönauer de prendre la parole. L'Assemblée avait appris avec regret que, pour raison de santé, elle donnait sa démission de la Commission économique qu'elle présidait avec tant de compétence et qu'elle ne pourrait continuer à représenter l'Alliance auprès de divers organismes économiques. — M^{me} Jean Carrard, de Lausanne, a été nommée pour la remplacer à la Commission fédérale de Contrôle des prix. — M^{me} Schönauer donna un exposé très apprécié au terme duquel fut votée la résolution suivante:

« L'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, groupant 250 associations, tenue à Zurich le 19 septembre 1946, voit avec appréhension le nouveau renchérissement du coût de la vie qui découlera de la forte hausse du prix du lait et des produits laitiers. Elle prie le Conseil Fédéral de prendre des mesures pour limiter efficacement l'exportation exagérée qui nuit à l'approvisionnement du pays et de prélever un droit à l'exportation: le produit en serait affecté à baisser le coût de celles des denrées alimentaires rationnées qui vont en renchérisant.

« Les femmes sont en outre d'avis qu'on devrait, étant donné la conjoncture économique actuellement favorable, diminuer aussi largement que possible la dette de la Confédération, de manière à se rapprocher de l'équilibre du budget, avant qu'intervienne une période de dépression ».



G. VUADENS: *De la Maison Ermeler à la Révolution Mondiale*. Editions de l'Echiquier, Vevey.

M^{me} Gertrude Vuadens, une Suisse d'origine allemande, une pacifiste d'avant les deux guerres mondiales, a traduit récemment, en français, un volume précédemment publié par elle en allemand: *Vom Ermelerhaus zum Weltenhaus*. Elle y a ajouté quelques articles qui ont paru dans divers journaux, sur le problème de la paix du monde qui lui a toujours tenu à cœur.

Dans la première partie, elle évoque avec pittoresque, l'existence bourgeoise, intellectuelle et musicale, en Allemagne, au début de ce siècle, puis elle indique les causes qui ont, à son avis, provoqué le glissement de son pays vers les appétits guerriers, les goûts d'hégémonie.

Mais M^{me} Vuadens a toujours rêvé d'une pacifique cohabitation des peuples divers en une vaste maison mondiale. Elle appelle à la réalisation de ce rêve tous les hommes et les femmes de bonne volonté et, en vraie féministe, elle pense que les femmes n'ont pas assez collaboré à l'harmonie du monde, soit qu'on les en ait empêchées, soit qu'elles ne s'y soient pas assez intéressées. Cette harmonie ne sera obtenue que par un retour à la vie de l'esprit. Les bonnes pensées sont seules capables d'engendrer de bonnes paroles, les bonnes paroles, à leur tour, engendreront de bonnes actions. Elle souhaite que se réalise, de plus en plus, l'idée fondamentale de l'Union Européenne:

La victoire de l'Esprit.

B. G.